

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

La situation budgétaire

La réunion des Chambres et l'ouverture prochaine de la discussion du budget devaient naturellement ramener l'attention sur la situation financière de la France. Est-elle bonne ? Est-elle mauvaise ?

Les uns parlent avec un persistant optimisme. Les autres, et actuellement ce sont les plus nombreux, nous la montrent sous d'assez noires couleurs.

Les pessimistes ont pris texte, en les dénaturant quelque peu, il est vrai, de certaines déclarations faites récemment par le ministre des finances, M. Caillaux, qui, très justement désireux d'établir un budget sincère, a proposé, d'une part, de réduire les évaluations de recettes pour 1902 d'environ 65 millions et d'inscrire dans le budget prochain, en prévision d'un déficit de 50 millions, une suspension correspondante d'amortissement et une émission d'obligations sexennaires.

Le déficit constaté en 1901, de l'aveu de tous et d'après les indications fournies par la ministre des finances lui-même, tient à deux causes principales.

La première est le régime actuel des sucres qui, en imposant au Trésor de très lourds sacrifices, — que les partisans de ce régime ne sont pas, d'ailleurs, sans représenter comme étant très profitable à l'agriculture, — enlève à l'Etat presque la moitié du produit de l'impôt payé par le consommateur.

La seconde, c'est la réforme du régime des boissons qui avait été calculée de façon à compenser, par la surélévation de l'impôt sur l'alcool, la diminution des droits sur les boissons dites hygiéniques. Or cette compensation s'est établie d'une manière tout à fait insuffisante, l'alcool, pour une raison ou pour une autre, n'ayant pas donné ce qu'on attendait de lui.

Telles sont les deux raisons avérées de l'insuffisance présumée des recettes, pour ne pas prononcer trop vite ce gros mot de déficit qu'il ne faut pas employer à la légère et appliquer à une situation dont il ne faut pas exagérer la gravité, tout en ne niant pas ce qu'elle a de peu satisfaisant.

En réalité, il n'y a là que des accidents budgétaires. Encore, en ce qui concerne la seconde, faudrait-il tenir compte de ce fait, qu'avant l'exhaussement des droits, le commerce avait emmagasiné d'énormes quantités d'alcool.

A côté de ces deux raisons, plus ou moins évidentes ou plausibles, du manque d'équilibre que l'on redoute pour le budget de 1902, il y en a une ou plusieurs autres. D'ores et déjà, il ne faut pas l'oublier, nous sommes entrés dans la période électorale. Or, c'est surtout, c'est même toujours dans les années précédant le renouvellement intégral de la Chambre des Députés que surgissent des projets de loi et des amendements qui viennent encore accroître, — et dans quelle proportion ! — les charges du Trésor. Comme on le rappelait naguère, lors de la discussion du budget de 1898, commencé le 8 novembre 1897 et terminée seulement le 8 avril 1898, plus de 250 amendements d'ordre

purement électoral (il y en avait eu 547 présentés) augmentèrent les dépenses d'une somme globale de 34.847.724 francs, abstraction faite des dépenses provenant des lois votées dans le courant de l'année.

Avant tout, et c'est contre eux qu'il faudrait se prémunir, il y a à craindre, cette année, une réédition de ces entraînements. En combien de circonstances, vit-on ceux-là même qui se plaignent le plus de l'exagération des dépenses publiques, déposer de ces amendements qui en majoraient encore le total déjà si élevé. Entre tous les autres les réactionnaires se distinguèrent dans cette sorte de surenchère, qui ne leur coûtait rien et dont ils espéraient, à la veille du scrutin, retirer beaucoup.

Mais il y a autre chose, et là ce n'est plus à l'initiative parlementaire, c'est au gouvernement — nous ne disons pas à tel ou tel cabinet, car à cet égard tous les ministères se ressemblent, — qu'il y aurait lieu d'adresser un reproche bien mérité.

Alors que les recettes restent à peu près stationnaires, les dépenses s'accroissent dans une proportion tout à fait excessive.

En 1891, les dépenses inscrites au budget étaient de 3 157 millions ; en 1894, elles étaient de 3.368 millions ; en 1898, de 3 360 millions (la législature de 1894 à 1898 avait fait de grands efforts pour arrêter l'accroissement des dépenses) ; en 1902, elles seront, d'après les demandes du gouvernement, de 3.597 millions.

En dix ans l'augmentation a été de 450 millions ; en quatre ans, elle ne s'est pas élevée à moins de 237 millions. En dix ans le seul budget de la marine s'est accru de plus de 100 millions.

Prétendra-t-on que toutes les augmentations inscrites au budget, sans parler des crédits supplémentaires et extraordinaires, toujours si multipliés, sont indispensables ?

Ce serait difficile, pour qui connaît quelque peu le fonctionnement des services publics, l'abus de la paperasserie, la surabondance d'un personnel, parfois insuffisamment payé, mais presque toujours trop nombreux.

Au pays on promet sans cesse des économies et, lorsque va revenir la période électorale, nous entendons encore sur ce motif exécuter de nombreuses et élégantes variations. Ne serait-ce pas le cas de répéter que « le moindre grain de mil ferait bien mieux notre affaire. »

La vérité, ce n'est pas que l'impôt ne fournit pas assez. On ne peut guère demander davantage aux contribuables. Il faut leur rendre cette justice : ils paient avec une régularité admirable. Cette année, par exemple, si l'on examine le recouvrement des contributions directes, on voit que sur 955 276.900 francs de rôles émis, les huit premiers douzièmes échus représentent 636.851.300 fr., et les recouvrements ont atteint 718 375 900 francs, soit une différence en plus aux recouvrements 81.524.600 francs. Pour les huit premiers mois de 1900, les recouvrements n'avaient atteint que 698 millions 932.400 francs. Il y a donc, pour 1901, une différence en plus de 19.443 500 francs.

La vérité est ailleurs : la France dépense

trop, beaucoup trop. Elle a des ressources considérables, mais non pas illimitées.

A cette heure dans la réalité des faits, les dépenses dépassent les recettes de plus de cent millions.

Si l'on n'y prend garde, cet écart ne fera que s'accroître.

Voilà le danger. On peut encore assez facilement le conjurer. Mais il y faudrait de la résolution, de la volonté, de l'énergie. Cela pourrait aussi s'appeler du patriotisme.

A. B.

A la Chambre

Dépôt de projets

Dans la séance de rentrée, les députés ont déposé de nombreuses propositions, résultat de leurs travaux de vacances.

Parmi ces propositions nous relevons une proposition de M. Rouanet tendant à ajouter à l'article 37 de la loi du 1^{er} avril 1893 sur les Sociétés de Secours mutuels le paragraphe suivant :

« Les Sociétés de prévoyance qui ne se proposent pas l'un des buts énumérés à l'article 1^{er} (assurances contre la maladie, le décès, l'accident, la vieillesse), et qui promettent simplement à leurs membres une part du revenu du capital social, sous réserve que chaque part distribuée ne pourra dépasser une fois et demie le capital versé, continueront à vivre sous le régime des arrêtés ministériels qui leur ont permis de se constituer, et à bénéficier des exemptions de droit dont elles ont profité jusqu'à ce jour. »

Plusieurs amendements du budget présentent un certain intérêt, notamment :

Un amendement des socialistes Letang, Walter, etc., qui demande la suppression du crédit de 1 million 200,000 francs affecté aux agents secrets de la Sûreté générale ;

Un amendement de M. Ferette tendant à la même suppression ;

Un amendement de M. Vaillant et de plusieurs de ses collègues portant diminution de 1,000 fr. sur le chapitre des dépenses de l'état-major général de l'armée à titre d'indication pour la suppression des gouvernements militaires de Paris et Lyon.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 octobre

La Chambre adopte une proposition de M. Cruppi, relative à la modification de certains articles du code pénal.

M. Chastenot dépose une proposition tendant à punir de 6 jours à 2 mois de prison et d'une amende de 16 francs les conducteurs d'automobiles qui après un accident auquel ils auront concouru, ne se seront pas arrêtés voulant échapper à toute responsabilité.

L'urgence est déclarée.

Egalement l'urgence et le renvoi à la commission sont déclarés pour une proposition de M. Bernard qui demande certaines modifications à la loi de 1838 sur le régime des aliénés.

La Chambre aborde ensuite son ordre du jour reprenant la discussion sur les modifications à apporter au régime des admissions, projet discuté il y a 4 ou 5 mois, ce projet propose :

1^o De supprimer la faculté qui existe actuellement dans le régime des admissions temporaires de mettre les farines en entrepôt ;

2^o De supprimer la faculté de transmettre les acquits-à-caution par voie d'endossement. Le gouvernement, lui, admet au contraire le maintien au moins dans certaines limites du trafic des acquits-à-caution il voudrait, en outre, imposer le paiement du droit de 7 fr. sur les blés étrangers introduits en France

pour y être convertis en farines à charge de restituer le montant du droit lors de la réexportation sous leur forme nouvelle des produits en question.

M. Thierry combat l'un et l'autre de ces systèmes.

M. Dupuy, ministre de l'agriculture parle en faveur du projet du gouvernement.

M. Thierry dépose un contre projet qui est repoussé par 504 voix contre 24.

Un contre projet de M. Castillard est adopté. Un amendement de M. Rose est adopté.

Et la séance est levée.

Séance du 25 octobre

C'était hier le jour réservé aux interpellations

M. Lasies ouvre le feu par son interpellation sur l'application de la loi sur les boissons, et sur les mesures que le ministre des finances compte prendre pour remédier à la crise provoquée par ce nouveau régime dans certaines contrées viticoles.

Il paraît que la régie viole le paragraphe 3 de l'article 10 sur la loi de 1900, paragraphe relatif au droit du propriétaire de distiller pour sa consommation personnelle.

M. Berny demande la suppression des beuilleurs de cru.

M. Caillaux ministre des finances répond : il se loue des bons effets de la loi des boissons, et dit que tout se passe comme cela doit être, c'est-à-dire très bien.

Plusieurs ordres du jour sont déposés, il y en a 25, mais la plupart sont repoussés et ne sont même pas mis aux voix.

Finalement, la Chambre adopte l'ordre du jour présenté par MM. Lasies et Doumergue ainsi conçu :

« La Chambre, comptant sur le gouvernement pour réprimer sévèrement les fraudes en matière de boissons, sans vexations inutiles, sans perquisitions abusives, passe à l'ordre du jour. »

Et la séance levée.

Sénat

Séance du 25 octobre

Le Sénat procède à un scrutin pour la nomination d'un membre de la commission de contrôle de la circulation monétaire.

Mais le quorum n'est pas atteint, le scrutin est renvoyé à une autre séance.

Le Sénat ajourne 2 ou 3 discussions.

M. Antonin Dubost dépose le rapport sur les crédits supplémentaires.

M. Jean Dupuy, ministre de l'agriculture dépose le projet sur l'admission temporaire.

Et la séance est ensuite levée, après avoir décidé de ne fixer que plus tard la date où sera discutée l'interpellation de M. Farinole sur la Corse.

CHIQUENAUDES

Les Martyrs !

Voici une bien bonne histoire, que vient de lancer la Libre Parole, et qui ont propagée, après elle, tous les journaux affectés de cléricalisme. Il s'agit du départ des congréganistes atteints par la récente loi, et qui n'ont pas demandé l'autorisation requise. Que ce départ ait eu ses ennuis et même ses chagrins, nous le croyons volontiers, et nous ne trouverions pas déplacées les lamentations des journaux religieux à ce sujet. Mais il faut garder la mesure, même dans les doléances, et la Libre Parole ne l'a point gardée :

« Waldeck, dit-elle à ce propos, a déjà ses cadavres. Le Père Rabeau est mort de chagrin à Poitiers, deux jours après avoir abandonné le collège de cette ville. Le père Gendronneau est mort à Passy la nuit qui a suivi sa sortie du collège de l'avenue Franklin. Le Père Prévot Leygonie est mort à Versailles il y a cinq jours frappé en pleine santé et en pleine vigueur, à l'âge de trente-quatre ans.

« Connue comme l'une des plus belles intelligences de la Compagnie, le Père Prévot avait notamment formé, à l'école navale de Jersey, cet enseigne de vaisseau, Henry, mort en héros à Pékin. »

« La liste funèbre reste ouverte... »
Où, elle reste ouverte, et rien n'empêche de l'allonger, si l'on ajoute aux noms qu'elle contient déjà tous ceux des moines qui sont morts ou qui mourront du chagrin de leur expulsion, compliqué de pneumonie, d'apoplexie, de dyspepsie ou d'autres maladies.

Et en songeant au « bon » père Jésuite — Dont La Dépêche racontait récemment l'histoire... sentimentale — nous venons poser cette question : Si le mari... méconnu lui avait cassé les reins, la Libre Parole l'aurait-elle fait figurer sur sa liste parmi les cadavres de Waldeck ?

Pauvres moines ! Pauvres moines !

Au Transvaal

Les mouvements de Botha

La colonne de Kitchener cherchait à envelopper les troupes que commande Botha ; mais on manda de Prétoria au *Standard*, 24 octobre, que si le général Botha a pu échapper aux mouvements combinés contre lui, c'est que le brouillard, très intense pendant quelques jours, masquait ses opérations.

Les Boers ont sauvé une partie de leur convoi et le dirigeant du côté du Zoutpansberg. Ils ont brûlé ou caché les fourgons qu'ils n'ont pu emmener, sauf un petit nombre qui sont tombés entre les mains des Anglais.

Nouvelle protestation de Krüger

Le président Krüger a adressé une nouvelle protestation aux puissances contre les traitements qu'on fait subir aux femmes et aux enfants boers dans les camps de concentration.

INFORMATIONS

Commission du travail

La commission du travail a commencé l'examen des propositions de loi concernant les ouvriers mineurs. Après un échange de vues et de délibération préliminaire, et avant de prendre une décision ferme, elle a chargé M. Odilon Barrot, son rapporteur, de centraliser tous les documents de la question, et notamment la réponse des ouvriers aux objections du comité central des mineurs de France sur la réglementation du travail. Quant à la question des retraites, elle l'a renvoyée à la commission d'assurance et de prévoyance sociale, qui est déjà saisie de propositions analogues. Pour ce qui concerne le minimum de salaire, la commission, en présence des divergences de vues qui existent même entre les représentants des ouvriers, a décidé d'entendre aussitôt que possible, sur cette question, les syndicats ouvriers et patronaux de l'industrie des mines, qui constituent une propriété d'une nature particulière. Les syndicats ouvriers et patronaux sont invités à faire connaître leurs observations par délégation ou par écrit. La commission a ensuite décidé que les médailles du travail accordées aux ouvriers ne pourraient désormais leur être retirées.

Le cas de M. Grandidier

MM. Viviani et Sembat vont faire une démarche auprès du président du conseil pour lui demander pourquoi M. Grandidier, gérant du *Libertaire*, condamné pour délit de presse, a été incarcéré dans une prison de droit commun. Si le président du conseil ne donnait pas satisfaction à MM. Viviani et Sembat, l'incident serait porté à la tribune de la Chambre.

Le manuscrit de Nogentel

Tous les journaux annonçaient naguère la découverte d'un volumineux manuscrit de Charles de la Fontaine, maître particulier des eaux et forêts à l'ancien duché de Château-Tierry, et père du grand fabuliste.

Un nom aussi glorieux que celui de la Fontaine inspire toujours une légitime curiosité.

Le plus populaire des poètes français a montré dans toute son œuvre un sentiment profond de la nature. Il fait parler les bêtes mieux que beaucoup de gens ne parlent et, comme observateur, il semble hériter des

qualités paternelles, puisque Charles de la Fontaine nous apparaît dans l'ouvrage qui vient d'enrichir notre littérature, comme un naturaliste de premier ordre, plein d'aperçus ingénieux.

Le manuscrit de Nogentel comprend trois études de près de cent cinquante pages chacune.

La première est consacrée au *Dénombrement des bêtes de l'arche de Noé*, d'après les textes sacrés.

La seconde s'occupe des *Sources miraculeuses du Mont-Martel*, découverte par la baronne de Beausoleil, femme d'une science rare dont Louis Figuier a écrit la biographie.

La troisième est une *Flore de la Marne*, la charmante rivière qui baigne Château-Tierry.

C'est près de cette jolie cité que se trouve le village de Nogentel, où le manuscrit du père de La Fontaine a été adjugé à vil prix au seul lettré de l'assistance.

Condamnation à mort

La cour d'assises de la Somme a condamné jeudi à la peine de mort, le nommé Alfred Dupont, âgé de 40 ans, terrassier à Amiens, qui en mai dernier, tua à coups de hachette, sa fille âgée de 15 ans.

CHRONIQUE LOCALE

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral ont été nommés : MM. Ayrot, instituteur adjoint titulaire à Castelnau, instituteur adjoint à Cahors (rue du Lycée).

Bernay, directeur de l'école primaire de Bou-Saada (Alger), instituteur titulaire à Masclat.

Fontenille, instituteur titulaire à Léobard, instituteur titulaire à St-Romain (Gourdon).

Mmes Teulade, institutrice titulaire à St-Jean-Mirabel (St-Félix), institutrice titulaire à Fréjeac (Sousceyrac).

Bouis, institutrice adjointe à l'école maternelle de Figeac, institutrice titulaire à St-Jean-Mirabel (St-Félix).

Salgues, institutrice adjointe titulaire à Figeac, institutrice titulaire à Bagnac.

Ordres d'appel. — Recrutement de Cahors

Les ordres d'appel des jeunes soldats de la classe 1900 et des ajournés des classes précédentes seront à partir du 1^{er} novembre, déposés dans les brigades de gendarmerie où les intéressés pourront les retirer contre émargement jusqu'au 6 novembre inclus.

CAHORS

Nos compatriotes

M. Bramel, percepteur à Novion-Portien, (Ardennes), est nommé sur sa demande et par permutation, administrateur de 5^e classe des services civils de l'Indo-Chine.

Nos félicitations.

Ecole municipale de dessin (année scolaire 1901-1902)

L'ouverture de l'école de dessin est fixée au mardi 5 novembre prochain, et la clôture au 31 juillet 1902.

Les cours auront lieu les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine, de huit heures à neuf heures et demie du soir.

Programme de l'enseignement : Cours de dessin. — Eléments, imitation, ronde-bosse.

Cours de sculpture. — Ornement, statuaire.

Cours de dessin linéaire. — Linéaire, architecture.

Pour être admis à suivre les cours de dessin, les élèves devront être âgés de onze ans au moins ; les parents devront les faire inscrire avant le 4 novembre, à la mairie, de neuf heures à midi, et de deux heures à cinq heures.

Chien enragé

Hier soir, le nommé Trouillier, cordier, en travaillant aux Allées des Soupirs, a été mordu à la jambe par un chien présentant tous les symptômes de la rage.

Dans la même soirée, un enfant a été également mordu.

Ces deux personnes vont être envoyées à l'institut Pasteur.

Des mesures seront certainement prises pour éviter de pareils accidents.

Tribunal correctionnel

Audience du 24 octobre. — Une seule affaire a été appelée à cette audience :

Le nommé Louis Tournier, 39 ans, cultivateur à Saint-Géry, qui a déjà à son actif plusieurs condamnations, pour chasse sans permis se voit infliger pour le même délit 50 fr. d'amende. Le tribunal, ordonne, en outre, la remise du fusil ou 50 fr. pour en tenir lieu.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 24 ET 27 OCTOBRE 1901

Allegro Militaire,	Doring.
Nabuchodonosor, (Ouvverture)	Verdi.
Les Patineurs, (Valse)	Waldtaufel.
Le Désert, (Fantaisie)	David.
Marche du Prophète,	Meyerbeer.

De 4 à 5 heures.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 24 au 26 octobre 1901

Mariage

Chanut Marie Joseph, employé aux chemins de fer et Réal Bernarde-Sara, robeuse.

Arrondissement de Cahors

LAUZÈS. — Dans notre n° du samedi 19 octobre, nous avons démontré comment les réactionnaires de Sabadel étaient parvenus à exclure du Conseil de fabrique tout élément indépendant. Leurs exploits communaux les consolent un peu des échecs répétés que leur infligent les électeurs dans la politique générale et cantonale.

Les élections sénatoriales et législatives, l'élection du Conseiller général, malgré l'activité déployée par le fameux Comité des Trois, ne leur ont ménagé que des déboires et les idées républicaines se développent de plus en plus jusque dans leur entourage.

On l'a bien vu au mois de juillet dernier, époque où malgré les efforts désespérés de ces Messieurs pour trouver un concurrent à l'honorable M. Peyrichou, ils en ont été réduits — n'est-ce pas désespérant ! — à inscrire des gamineries sur leurs bulletins de vote, en manière de protestation.

Pour des réactionnaires forcenés, c'est plutôt maigre.

La cause qu'ils défendent, disent les électeurs sages, doit être bien mauvaise, puisqu'ils ne trouvent pas un candidat pour la représenter.

Oui, Messieurs, si vous étiez un parti politique au lieu d'être les débris du bonapartisme, de l'Orbanisme et Marie Alacoque, vous pourriez forcer l'estime de vos adversaires. Mais vous n'êtes qu'une poignée de recalci-trants que la haine de la République unit un moment dans l'intérêt de vos rancunes toujours inassouvis ou de votre ambition toujours déçue.

Dans l'affaire du Conseil de fabrique, vous avez voulu être trop intelligents, mal vous en a pris.

Habités à une certaine... routine, vous pensiez que cela durerait toujours ainsi, et que les républicains, toujours bons enfants, n'ouvriraient jamais les yeux.

Aussi, grand fut votre émoi lorsque vous apprîtes que deux protestations avaient été adressées à M. le Ministre des Cultes pour lui signaler les irrégularités de l'élection fabricienne.

Programme de l'enseignement : Cours de dessin. — Eléments, imitation, ronde-bosse.

Cours de sculpture. — Ornement, statuaire.

Cours de dessin linéaire. — Linéaire, architecture.

Pour être admis à suivre les cours de dessin, les élèves devront être âgés de onze ans au moins ; les parents devront les faire inscrire avant le 4 novembre, à la mairie, de neuf heures à midi, et de deux heures à cinq heures.

Vous ignorez donc qu'en France tout le monde est sujet de la loi ?

Et si nous en croyons ce qu'on nous a dit, pourquoi certains legs faits à la Fabrique depuis longtemps n'ont-ils pas été payés par les débiteurs ?

Croyez-vous que les protestataires manquaient de bonnes raisons pour relever votre défi ?

Vous dites aujourd'hui que vous ignorez les faits qui vous sont reprochés et qui ont motivé la dissolution.

Voyons, Messieurs, un peu de bonne foi. N'avez-vous pas été appelés une première fois devant le curé doyen de Lauzès chargé d'enquêter sur les protestations, et voudriez-vous faire croire au public que M. le curé doyen ne vous a pas donné connaissance des

deux plaintes et des griefs qu'elles contiennent ?

N'avez-vous donc pas été appelés une seconde fois par le curé de Sabadel pour le même objet et n'avez-vous pas refusé de répondre ?

Convoqués une troisième fois, vous avez fait la sourde oreille ; et pendant ce temps que de démarches vous faisiez, que de réu-nions, pour agiter les esprits, bien servis que vous étiez par un tout jeune homme....

(A suivre).

SAULIAC. — Notre administration !

Disons-le tout de suite, elle n'est pas bonne notre administration municipale : et nous sommes encore à nous demander avec les républicains de Sauliac ce que pouvaient bien penser les 6 conseillers municipaux, qui investirent M. Rigouste du mandat de maire !

Vraiment, il fallait que ce jour-là, ces 6 édiles aient quelque chose qui les tracasse pour se prêter à une telle sottise, nommer un maire bonapartiste, impuissant à gérer les affaires de la commune.

Dans tous les cas, si c'est à bon escient qu'ils commirent cette élection, ils peuvent aujourd'hui en voir les avantages.

Sauliac, la commune la plus arriérée, une des plus pauvres du département ne peut rien obtenir de l'administration, car il faut bien le dire, M. Rigouste ne se dérange pas souvent : se dérangerait-il, même, serait-il écouté ? nous sommes certains du contraire.

Les fonds communaux sont répartis d'une façon absurde pour les intérêts de la commune : le conseil municipal n'est jamais convoqué qu'obligatoirement, bref les affaires de Sauliac sont dans un très mauvais état.

Jamais M. Rigouste, n'a réuni le conseil en séance extraordinaire, même lorsque des affaires importantes le nécessitaient.

Pensez donc ! M. Rigouste a bien autre chose à faire ! Il travaille paraît-il à un ouvrage d'histoire sur la famille Bonaparte : et les jours passent, l'histoire ne se fait pas et les affaires de la commune de Sauliac sont négligées. Qu'importe aux 6 conseillers municipaux qui firent un tel choix comme maire.

Eux, s'en moquent, comme de leur première chemise pourvu que leurs intérêts ne soient pas sacrifiés, et que leur caprice soit satisfait ?

Rigouste, admirateur de Plon-Plon est leur idole !

Mais patience ! viendra bien le jour où enfin il faudra rendre des comptes : les 6 conseillers municipaux qui collaborent de près ou de loin à l'œuvre de Rigouste seront bien obligés de supporter les responsabilités de cette négligence coupable que le Rigouste de la mairie apporte dans les affaires communales.

Ce jour-là n'est pas loin, et on verrait bien alors qui rira le dernier.

Un groupe d'électeurs.

FRAYSSINET-LE GÉLAT. — Foire du 8 novembre. — Conformément à la décision du Conseil municipal, la foire de novembre et le marché aux noix et aux châtaignes, qui coïncident avec la foire de Marminiac, seront tenus le lendemain vendredi 8 novembre.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Acte de courage. — M. Basile Donnadiou, cantonnier, en résidence à St-Sulpice, vient d'accomplir un acte de courage dans les circonstances suivantes :

Mercredi, vers cinq heures du soir, le jeune Arthémon Cousy, âgé de sept ans, voulut passer à gué le Célé, à quatre cents mètres en aval de St-Sulpice, mais entraîné par le courant et emporté vers un endroit où la rivière est très profonde, il se serait infailliblement noyé, lorsque le sieur Donnadiou se précipita à son secours, au risque de se noyer lui-même, et parvint, après de grands efforts, à retirer de l'eau le jeune enfant à demi asphyxié. Nous signalons ce modeste fonctionnaire à l'attention de ses chefs.

TERROU. — Foires. — Par arrêté de M. le préfet du Lot, la commune de Terrou est autorisée à transférer au 28 de chaque mois les foires qui se tiennent actuellement au chef-lieu le 24 de chaque mois.

Ces foires devront être remises au lendemain lorsque le jour de leur tenue coïncidera avec un jour de fête légale, à l'exception de

celle du mois de février, qui se tiendra le 27 lors que le 28 coïncidera avec un dimanche.

FOURMAGNAC. — Questions agricoles. — Nous voilà presque à la fin d'octobre et les semailles sont à peine commencées ici.

C'est d'ailleurs une règle générale de ne commencer cette opération qu'après la Toussaint, parce que, disent quelques-uns, la réussite est plus certaine!! Un vieux proverbe contredit pourtant formellement cette assertion :

Quand le blé tard semé réussit, Le père ne doit pas le dire à son fils.

Mais examinons, raisonnons. Point n'est besoin de science : il suffit d'un peu d'expérience et de bon sens. Laissons de côté les terrains de choix où les blés ne manquent jamais; parlons seulement de ceux — et ce sont les plus nombreux ici — où le travail, l'intelligence du cultivateur fait presque tout. Et si vous y ajoutez la mauvaise exposition de quelques sols déjà épuisés, vous serez surpris que la récolte puisse atteindre 3 fois la semence.

Si vous semez tard, — à moins d'une année exceptionnellement favorable — votre blé sera éprouvé par les gelées, une partie sera tuée; au printemps, il tallera peu et si les mois de mai et juin sont secs, comme c'est le cas le plus fréquent, la moitié des épis seront échaudés, vides!

Le meilleur conseil qu'un ami de l'agriculture et des agriculteurs puisse donner c'est de :

« Rompre définitivement avec la routine; ne pas hésiter à abandonner un procédé, une méthode reconnue défectueuse sans s'occuper si le voisin la suit ou non; enfin à restreindre l'étendue des terres labourables toutes les fois qu'il n'est pas possible de les travailler et de les fumer convenablement et à les couvrir en prairies artificielles ou même en pâturages. »

Arrondissement de Gourdon

MONTVALENT. — Conférence agricole. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture fera une conférence agricole publique à la mairie de Montvalent demain dimanche 27 octobre, à 3 h. du soir.

Sujet de la conférence

Le bétail, les engrais, les fourrages.

A LOUER

A CAHORS

GRANDE MAISON

(Pièces vastes et bien distribuées)

AVEC JARDIN

PRIX MODÉRÉ

S'adresser au bureau du journal.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 228

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXXIV

LA VENGEANCE DE CIGARETTE

Puis, partant rapidement comme une hirondelle, elle le quitta et reprit sa course précipitée à travers la foule compacte, à travers les marchés encombrés et les rues pleines de bruit, de couleur et de mouvement.

Midi était à peine passé, lorsqu'elle sortait de la ville, montée sur un demi-sang des spahis, rapide et sauvage comme une antilope. Pour tout équipement, elle n'avait que deux pistolets dans ses fontes, un sac de riz et une outre pleine d'eau attachée au pommeau de la selle.

A ceux qui la questionnaient sur le but de son excursion, elle ne répondit rien. Le bruit de sa course éveillait des échos retentissants sur les dalles des rues, et les passants s'écartaient devant elle comme la paille sous le vent, lorsqu'elle traversa au grand galop la ville d'Alger. Ses camarades, habitués à la voir toujours joyeuse, une chanson sur les lèvres et un sourire aux yeux, la suivaient de regards étonnés, comme elle passa silen-

APRÈS LA PARTIE DE CARTES

Au moment où nous pénétrâmes dans la petite salle du café attenant à l'épicerie de Monsieur Firmin Batut, il jouait aux cartes avec un ami. « Asseyez-vous » nous dit-il, « je n'en ai pas pour longtemps. » Effectivement quelques instants après il abattait victorieusement ses cartes sur la table.

Monsieur Firmin Batut habite 11 Rue Jean Scau à Toulouse (Haute-Garonne). C'est un solide gaillard à la figure franche et gaie. Comme nous le félicitâmes sur sa bonne mine, sa physionomie devint sérieuse. « Vous n'auriez pas causé ainsi il y a quelques années, » nous dit-il, « pendant longtemps je suis resté blême et jaune comme un citron, maintenant je suis solide comme un roc ainsi que je vous l'écrivais le 5 Juin 1901. » La lettre à laquelle notre correspondant faisait allusion nous avait fort intéressé, son authenticité ne laissait aucun doute, car M. Lieu, Commissaire de police du 1^{er} arrondissement à Toulouse en avait légalisé la signature.

« Pendant quinze ans, » y disait Monsieur Firmin Batut, « j'ai cruellement souffert d'un asthme. J'étais alors boullanger et la poussière de farine que je respirais augmentait encore mes malaises. J'avais de violentes quintes de toux qui me faisaient passer des nuits entières sans dormir, je crachais après beaucoup d'efforts des mucosités très épaisses et d'un aspect grisâtre, j'étais épuisé, mes bras et mes jambes étaient démolis et je n'étais plus que l'ombre de moi-même. J'avais les intestins obstrués, les selles étaient dures et rares je devins sombre et morose car l'avenir me paraissait sous les couleurs les plus noires. Quand les étouffements me prenaient, j'étais comme un soufflet comprimé qui ne pourrait rendre une plus grande quantité d'air que celle qu'il aurait aspirée. Aucun remède ne m'avait soulagé lorsque un jour j'eus le bonheur de trouver un petit livre qui m'apprit que la principale cause de mon mal était la dyspepsie ou indigestion chronique et que les matières corrompues provenant du mauvais fonctionnement de l'estomac paralysaient les fonctions des muqueuses et des poumons. J'appris aussi qu'un pharmacien de Lille, Monsieur Oscar Fanyau, était propriétaire d'un merveilleux remède qui guérissait rapidement et sûrement cette terrible maladie. J'achetai sur le champ un flacon de Tisane américaine des Shakers (tel était le nom de ce médicament). Dès les premières doses, les intestins furent dégagés et les évacuations redevinrent libres et abondantes, ce qui me soulagea beaucoup, je respirai plus facilement, la toux cessa et je ressentis un bien-être que je ne connaissais plus depuis quinze ans. Je continuai un traitement aussi salutaire et fus finalement délivré de tous mes malaises. Depuis deux ans, je n'ai jamais plus rien éprouvé, aussi suis-je heureux de rendre un public hommage à un remède aussi précieux. »

BULLETIN FINANCIER

Les allures du marché sont aujourd'hui moins satisfaisantes, la spéculation a pesé sur les cours. Le 3 0/0 recule à 100,27, le 3 1/2 0/0 à 101,72 et l'amortissable à 99,20. Le Crédit Foncier à 672 n'a pas varié; le Comptoir National d'Escompte cote 546; le Crédit Lyonnais 961 et la Société Générale 601, Chemins Français sans changement. Le Suez reste à 3,651. Parmi les fonds étrangers l'Extérieure revient à 6967, l'Italien à 98,95, le Portugais à 25,80; le Russe 3 0/0 1891 cote 82,05. Le Serbe 4 0/0 unifiée est à 66,20. Le Turc D recule à 23,60 et la Banque Ottomane à 514. En dehors des côtés avantageux qu'offre aux capitaux de placement l'émission des obligations 3 0/0 de la Cie Française des Chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan qui aura lieu le 26 courant, il convient de faire ressortir que l'établissement de la nouvelle ligne va offrir des débouchés importants à notre industrie.

cieuse, pâle, aux traits rigides, comme si un grand désastre avait, d'un coup, changé son tempérament insouciant et gai.

— Qu'est-ce donc avec Cigarette ? se demandèrent-ils l'un à l'autre.

Personne ne le savait dire. Le coursier du désert et sa belle écuyère passèrent devant eux avec la rapidité de l'éclair. Ce fut la dernière fois qu'on vit la croix brillant sur sa poitrine et sa figure enfantine aux traits si énergiques, assombris par un souci dont tout le monde ignorait la cause.

Elle avait une longue route à parcourir. C'était un voyage de maintes lieues et il ne restait que vingt-quatre heures, elle le savait bien, à l'homme condamné à mort. Vingt-quatre heures accordées pour aller en appel — pas plus entre le prononcé et l'exécution de la sentence. Selon le code militaire, ce délai fut ordinairement interprété comme durant depuis le soir d'un jour jusqu'à l'aube du surlendemain; un sursis de quelques heures pouvait y être ajouté, selon les ordres spéciaux du général en chef. Mais ces vingt-quatre heures étaient tout ce dont elle put disposer en quelque sûreté; et même sur ce bref délai plusieurs heures avaient, sans doute, été prises par le voyage du pigeon qui lui avait apporté le sinistre message.

Elle ne savait donc pas combien de temps Cecil avait encore à vivre.

Dans sa chevauchée affolée, elle vit surgir et disparaître à côté d'elle des cantonnements, des villages, des soldats en Arabes soumis, des files de mulets et de marche, des douars habi-

Comme l'a fait ressortir la commission des colonies de la Chambre, il y a là plus de 100 millions de fournitures à demander à la France.

A Bruxelles, la Compagnie Nationale financière capital est à 148,25. La Bêge Roumaine de transport capital 123, les Acieries d'Anvers capital sont à 120 et les ordinaires à 75.

LE PETIT JOURNAL

A SIX PAGES

AVEC CARACTÈRES PLUS GROS, PLUS LISIBLES

Aussitôt que sera achevée l'immense Imprimerie que l'Administration du Petit Journal fait construire en ce moment, le **Petit Journal** paraîtra à Six Pages, et même à Huit Pages, lorsque les circonstances l'exigeront.

MARCHÉS

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Beufs.	2143	2000	0,90 à 1,56
Vaches.	577	507	0,80 à 1,52
Taureaux.	237	227	0,80 à 1,22
Veaux.	1378	1288	1,30 à 2,10
Moutons.	17177	16000	1,36 à 2,02
Porcs.	4863	4863	0,92 à 1,28

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Beufs.	153	145	68 à 80
Vaches.	15	15	45 à 68
Moutons.	752	497	75 à 88
Porcs.	1686	1603	50 à 58

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

Chez **M. HERBLIN**, au kiosque de la place d'Armes.

- **M^{me} LAVAL**, buraliste, boulevard Gambetta.
- **Mlle Euphrasie IMBERT**, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- **Mlle MOLINIE**, buraliste, rue de la Mairie.
- **M^{me} Vve VALLIER de BY**, buraliste, rue de la Liberté.
- **M. FREICHE**, buraliste, 55, boulevard Gambetta.
- **M. MAURY**, marchand de journaux 16, rue Nationale.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via-Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
25 Vend.	+ 13	+ 4	765	Couvert Pluie
26 Sam.	+ 15	+ 5	764	Couvert

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable: Variable

D^r HERBEAU.

A NOS ABONNÉS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

message. Celui qu'elle recherchait était revêtu de pleins pouvoirs absolus, et les rigueurs de l'étiquette dans laquelle il se tenait renfermé le rendaient presque inabordable pour toute autre personne que les officiers de son état-major.

Cigarette attendit un moment; puis, détachant la croix qui ornait sa poitrine, elle s'adressa à un aide de camp qui venait de sortir de la citadelle.

— Apportez ceci à l'homme qui me l'a donné, dit-elle. — Dites-lui que Cigarette attend et que chaque moment qu'elle passe à attendre met en danger la vie d'un soldat. Allez!

L'aide de camp prit la croix et s'en alla.

A mainte et mainte reprise, elle avait apporté des nouvelles importantes signalant un mouvement parmi les Arabes, une *razzia* projetée par les tribus du désert, une rébellion imminente, des renseignements, enfin, qui, toujours, avaient été précieux pour l'armée qu'elle servait.

Elle n'eut que peu de minutes à attendre. Puis l'aide de camp lui rapporta la croix et l'introduisit auprès du maréchal.

Celui-ci se trouvait dans la salle du rapport. Se tournant aussitôt vers la jeune cantinière, il dit avec un sourire bienveillant :

— C'est vous, ma jeune décorée? Qu'est ce que vous apportez?

(A suivre.)

tés par des chameaux, des caravanes de marchands; rien ne l'arrêta, rien ne fixa son attention. Elle ne vit rien de cet entourage pittoresque, animée qu'elle était de l'unique désir de finir sa course.

Son cheval était couvert d'écume et de sang, lorsque, enfin, elle arriva au but de son voyage. A bout de forces, saignant des deux flancs que les petits pieds de l'écuyère avaient impitoyablement travaillés aux éperons, le pauvre animal s'affaissa et roula sur le pavé, quand, d'un bond, elle quitta la selle. C'était à l'entrée d'une petite forteresse où le maréchal-gouverneur venait d'arriver dans sa tournée d'inspection.

Aussitôt descendue, Cigarette se vit entourée de soldats qui accouraient de toute part, s'occupant autour de l'animal tombé et assiégeant leur jolie petite cantinière de mille questions différentes. Désignant le cheval d'une main et la citadelle de l'autre, elle répondit par cette simple recommandation :

— Prenez soin de mon cheval et conduisez-moi auprès du chef.

Elle parla rapidement et d'une voix hâlante.

Les hommes qui l'entouraient éprouvèrent une sensation de frayeur et d'angoisse au son de cette voix. Ce n'était plus l'Enfant de l'armée qu'ils avaient connue autrefois. C'était une créature désespérée, obsédée d'une formidable terreur, muette comme la mort, forte comme l'acier, mais surtout hantée par une vision horrible.

On hésitait d'abord à se charger de son

LE
PUITS QUI PARLE

Par JEANNE SANDOL

XVIII

Comme un narcotique bienfaisant, la silencieuse rue du *Puits-qui-parle* a produit son effet. Geneviève ne sait plus s'il y a un mois seulement qu'elle est de retour, ou si une année entière s'est écoulée depuis le jour où elle a vu Pierre Dérerville pour la dernière fois.

Cependant une lettre de son frère vint troubler ce calme si difficilement acquis :

« Ma chère petite sœur, écrivait Charles d'un ton joyeux, j'ai reçu les meilleures nouvelles de notre ami Pierre. Sa santé si gravement compromise et qui, depuis son retour du Tonkin, me donnait tant d'inquiétude, se rétablit rapidement; il se sent renaître, me dit-il, et il est bien probable que vous ne tarderez pas à le revoir. Je ne serai pas à Paris, il me faut attendre l'époque des vacances, mais pour nous dédommager de ce retard, ce cher ami m'invite à aller passer le mois de septembre chez ses parents en Normandie. Ah ! comme je vais être doublement heureux de le voir, ce cher *revenant* que j'ai pleuré du fond de mon cœur... Et maintenant, petite

sœur, si j'osais toucher un sujet délicat, je te dirais : voilà le bonheur qui t'arrive, ma chère Geneviève. Ah ! quel beau et bon rêve !... Oh ! merci, ma chérie, de me donner pour frère un brave, un héros et le plus charmant des hommes.

» Avec quelle impatience je vais attendre le résultat de cette entrevue. Mais ce résultat, je le connais d'avance. N'est-ce pas que ma petite Geneviève est une fille de cœur et d'esprit qui ne tournera pas le dos au bonheur ?

» Pardonne-moi, je suis un peu fou de joie,
» Ton frère,
» Charles DAVILLIER. »

— Pauvre Charles, se dit Geneviève en terminant la lecture de cette lettre, quelle déception sera la sienne ! Que lui dirai-je pour motiver mon refus ? Ah ! comme il aurait raison de dire : « Voilà le bonheur qui t'arrive », si ce bonheur je pouvais en effet l'accepter. Mais Charles ignore ce que je sais. Dans sa tendresse fraternelle, il me trouve digne d'être aimée et capable de rendre son ami heureux. « Tu n'es plus la chétive enfant que Pierre a connue », me disait-il un jour. Pauvre Charles !...

A partir de ce jour, Geneviève fut en proie à une anxiété incessante; chaque bruit la faisait tressaillir. D'un moment à l'autre, Pierre pouvait se présenter chez son père et son intention formelle était de se soustraire à sa vue.

M. Davillier avait bien été également prévenu par son fils de la visite prochaine du jeune marin, mais absorbé par ses travaux,

il n'avait accordé à cet événement qu'une importance secondaire « C'est ma fille que cette visite intéresse », se disait-il, se débarrassant ainsi du soin de rien prévoir, redoutant ce qui pouvait détourner son esprit de ses préoccupations exclusives.

Cependant, malgré sa soumission aux exigences de son père, Geneviève se décida à rompre le silence qu'elle observait habituellement avec lui. Un matin, après le déjeuner, au moment où M. Davillier se disposait à quitter la table, Geneviève le retint.

— Pardon, père, lui dit-elle, je voudrais te parler; aurais-tu la bonté de m'entendre ?

— Ah ! qu'y a-t-il ? demanda le savant, impatient de regagner son cabinet de travail.

Au regard distrait de M. Davillier, sa fille comprit qu'elle aurait grand peine à fixer son attention sur un sujet n'ayant point trait à quelque question de science.

— Mon père ! reprit Geneviève avec une certaine autorité dans la voix.

— Eh bien, je t'écoute, ma fille, mais hâte-toi. Les lucarnes que j'observe en ce moment, une fois qu'elles sont hors de l'eau, perdent rapidement leur transparence, et si je tarde, je ne pourrai plus distinguer leurs organes intérieurs. Quelle merveille que la finesse de l'appareil respiratoire de ces mollusques !

— Pour le moment, père, les lucarnes attendront, prononça nettement Geneviève. J'ai à te parler d'une chose sérieuse, il s'agit de M. Dérerville...

— M. Dérerville... A quel propos viens-tu

me parler de lui ?... Ah !... Oui, je sais, dit-il en faisant de louables efforts pour comprendre et écouter sa fille. Ton frère, dans une de ses lettres, m'annonce sa prochaine visite. Oui, oui, je me souviens à présent.

— C'est justement de cette visite que je désire t'entretenir. Tu n'ignores pas, je pense, quelle est la raison qui ramène M. Dérerville ? ajouta Geneviève, voulant forcer son père à prendre l'initiative.

— Non, ma fille, je ne l'ignore pas, et cette raison te regarde seule aujourd'hui. Lorsque, à la veille de son départ pour le Tonkin, Pierre Dérerville me demanda si je voudrais l'accepter pour gendre, je lui répondis que j'en serais heureux, mais qu'il s'agissait de ta personne et que je ne pouvais prendre pour toi aucun engagement. A votre retour, lui dis-je, c'est à ma fille qu'il faudra vous adresser.

« J'espère, me dit-il, qu'aucun obstacle ne viendra du côté de Mlle Geneviève, et dès ce jour, puisque vous me le permettez, je me considère comme lié. »

N'oublie pas que lui seul est engagé, mon enfant, et que pour toi, tu es restée parfaitement libre. Tu vas revoir Pierre Dérerville, tu l'observeras, car tu le connais à peine, et s'il te plaît, rien ne s'opposera à un mariage avantageux sous tous les rapports. Le nom de M. Dérerville est des plus honorables; il vient lui-même de l'ennoblir encore. Sa fortune est fort belle et de sa personne il est très bien.

(A suivre.)

LE VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
est un
PUR JUS de VIANDE de BŒUF
TRÈS CONCENTRÉ
dont l'Utilité dans la Cuisine
journalière est *incontestable*.
SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET
MARCHANDS DE COMESTIBLES.

MAISON
LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented en
France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son *Salon de Coiffure* (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « *Tout pour l'hygiène* » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS
Contre les Pellicules et la chute des Cheveux
— Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et
1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Bibliographie

SAINT-NICOLAS. — 22^e année. — Sommaire du n° 47 — du 24 octobre 1901.

Cocorio, par Jules Chancel. — La Fillette des Boërs, par Paul Roland. — La Reine de Chypre, par Exxodie Dupuis. — Pierrot Don Quichotte, par Tante Nicole. — Good'night. — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations de Edmond Gros.

A. Bertrand, A. Birch, Geoffroy

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et Départements : six mois 10 fr. ; un an 18 fr.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^o, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain-Paris.) 6^e.

Sommaire du n° 1483, du 23 octobre 1901.

Le Bibassier, par J. Poisson. — Tycho Brahé, par L. Lucien Libert. — Générateur à vapeur d'éther, par Henry de Graffigne. — Les expéditions antarctiques, par Ch. Rabot. — Soins des voies ferrées, par Antoine de Saporta.

L'allotrophie thérapeutique, par E. Varenne. — Une curieuse exploitation saline aux États-Unis, par P. de Mériel. — Les locomotives à air comprimé, par A. da Cunha. Chronique. Académie des sciences; séance du 21 octobre 1901, par Ch. de Villedeuil. — Dessèchement du Zuiderzée, par P. Laret. — Appareil à tracer les courbes, par D. B.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2326 du 26 octobre 1901.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

GRAVURES. — Paris : La victoire de M. Santos-Dumont. — Les Chambres rentrent ! — Le retour de Huysmans. — Les Barbares. — Les membres de l'Association nationale de la Meunerie française. — Le restaurant coopératif des étudiants.

Départements : A Montceau-les-Mines : Les organisateurs de la grève générale. — Une saisie d'armes. — Une réunion. — Le bureau du Syndicat.

La Revue comique, par Jehan Testevuide. **TEXTE.** — Chroniques : Courrier de Paris; Une première à l'Opéra; La victoire de Santos-Dumont; Huysmans, à Ligugé; La question des blés.

Explication des gravures, Ec. des. Rébus, Revue comique, Petit courrier des Théâtres, Actualités; Sport, par A. Wimille, Courses, par Archiduc; Les livres nouveaux; etc. etc.

SUPPLÉMENT

La Femme et le Monde

Autour des premières : M. Gailhard et Mlle Hatto. — Mlle Héglon. — M. Vaguet. — M. Sardou. — M. Capoul. — MM. Saint-Saëns et Cheus. — Les chefs d'œuvres de la mode : Manteau de bal ou de théâtre. — L'âme orpheline, roman; Concours hebdomadaires, etc.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert; 2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — **LE BERRY** (au pays de George Sand. — **DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES.** — **LA BRETAGNE.** — **LA TOURAINE.**

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

1 ^o DE PARIS à TOURS.	Premières livraisons d'une collection qui sera continuée
2 ^o DE TOURS à NANTES.	
3 ^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.	
4 ^o D ORLÉANS à LIMOGES.	
5 ^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.	
6 ^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.	

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise —

Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans).

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du ré-

seau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **33 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de la Toussaint 1^{er} novembre 1901

Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion de la fête de la Toussaint, les billets Aller et Retour à prix réduits qui auront été délivrés aux conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et G. V. n° 102, du samedi 26 octobre inclus au dimanche 3 novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 4 novembre.

Les billets de même nature conserveront la durée de validité déterminée par les dits tarifs lorsqu'elle expirera après le 4 novembre.

Le propriétaire-gérant : A. COUËSLANT.

LA TRANQUILLITÉ MUTUELLE

Société de Secours Mutuels en cas de Décès, en cas de Décès et de Survie après 20 ans de Sociétariat, en cas de Survie après l'âge de 55 ans (Retraite ou rentes viagères), et en cas d'infirmités prématurées.

Pour renseignements, s'adresser au Siège Social, 3, Allées Fénélon à Cahors (Lot)

10^c En Vente partout 10^c

La VRAIE MODE

Offre **GRATUITEMENT** dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un **Patron découpé** grandeur naturelle

ET UN **SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE**

ABONNEMENTS : un an, 6 francs; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)